

Conseil d'administration FCS/ComUE
Jeudi 3 octobre 2019 15h

Compte-rendu

Membres avec voix délibérative

- *Président de PSL (FCS et ComUE) : Alain FUCHS*

➤ **Chefs d'établissements membres (ou leurs représentants) :**

- **Art et recherche** : Nathalie COSTE-CERDAN, *Directrice, La Fémis (représentée par Elisabeth LEDANOIS)*
- **Chimie ParisTech** : Christian LERMINIAUX, *Directeur*
- **Collège de France (FCS)** : Thomas RÖMER, *Administrateur*
- **ENS** : Marc MEZARD, *Directeur*
- **ESPCI Paris** : Vincent CROQUETTE, *Directeur*
- **Institut Curie** : Thierry PHILIP, *Président (représenté par Dominique DEVILLE DE PERIERE)*
- **MINES Paris Tech** : Vincent LAFLECHE, *Directeur*
- **Observatoire de Paris** : Claude CATALA, *Président (excusé, procuration à Dominique DEVILLE DE PERIERE)*
- **Université Paris-Dauphine** : Isabelle HUAULT, *Présidente (excusée, procuration à Marc MEZARD)*
- **CNRS** : Antoine PETIT, *Président (représenté par Laurence DECKER-JUGIE)*
- **INSERM** : Gilles BLOCH, *Président Directeur général (représenté par Camille CHAUDONNERET)*
- **INRIA (ComUE)** : Eric FLEURY, *Directeur du centre de recherche INRIA de Paris (excusé, procuration à Alain FUCHS)*.

➤ **Personnalités qualifiées FCS :**

- Jean-François BENSAHEL, *Président de DSP Interactive ;*
- Philippe CAMUS, *Directeur général de Keynolt Inc (excusé, procuration à Laurence DECKER-JUGIE) ;*
- Detlev GANTEN, *Président du Campus Charité Mitte ;*
- Anne LAUVERGEON, *Présidente d'ALP (excusée, procuration à Jean-François BENSAHEL) ;*
- André LEVY-LANG, *Président de l'Institut Louis Bachelier ;*
- Serge LASVIGNES, *Président du Centre Georges Pompidou (excusé, procuration à Alain FUCHS) ;*
- Mostapha BOUSMINA, *Président, Université Euro-Méditerranée de Fez, Maroc ;*
- Dominique PERRAULT, *architecte (excusé, procuration à Elisabeth LEDANOIS) ;*
- Pierre PRINGUET, *Vice-Président de Pernod Ricard ;*
- Geert BOUCKAERT, *Professeur à l'Université de Louvain, Président de l'International Institute of Administrative Sciences (excusé, donne procuration à Jean-François BENSAHEL) ;*
- Éric CAREEL, *Président de Sculptéo (excusé, procuration à Thomas RÖMER)*.

➤ **Personnalités qualifiées ComUE :**

- ORLAN, *Artiste (excusée) ;*
- Alain PROCHIAANTZ, *Professeur au Collège de France (représenté par Thomas RÖMER) ;*
- Patrice CORRE, *Président de la Fondation Lycée Henri IV.*

➤ **Représentants des collectivités territoriales (FCS et ComUE) :**

- Marie-Christine LEMARDELEY, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'Enseignement supérieur, de la Vie étudiante et de la Recherche (excusée, procuration à Camille CHAUDONNERET) ;
- Faten HIDRI, Vice-Présidente chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Conseil régional d'Ile-de-France (excusée, procuration à Christian LERMINIAUX).

➤ **Représentants des entreprises et des associations (ComUE):**

- François DARCHIS, Vice-Président Air Liquide (excusé, procuration à Alain FUCHS) ;
- Dominique BLANCHECOTTE, Présidente PSL Alumni.

➤ **Représentants élus FCS des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs et « autres personnels » :**

- Yacine OUSSAR, Maître de Conférences, ESPCI Paris ;
- Bruno MABBOUX, responsable réseaux, Université Paris-Dauphine (excusé, procuration à Yacine OUSSAR).

➤ **Représentants élus ComUE Enseignants-Enseignants Chercheurs – Chercheurs des autres personnels et des étudiants :**

- Dominique MEDA, Chercheuse à l'Université Paris-Dauphine ;
- Patrick BERNARD, Chercheur à l'ENS (excusé, procuration à Dominique MEDA) ;
- Sophie BERNARD, Université Paris-Dauphine ;
- David SCHREIBER, ENS (excusé, procuration à Dominique MEDA) ;
- Baptiste CECCONI, Observatoire de Paris (excusé, procuration à Sophie BERNARD) ;
- Lorena KLEIN, Chimie ParisTech ;
- Frédéric BOLLER, ENS (excusé, procuration à Lorena KLEIN) ;
- Constantina BACALEXI, ENS CNRS ;
- Maëlle DESCAMPS, étudiante Paris-Dauphine ;
- Louis DAUZOU, étudiant Paris-Dauphine (excusé, procuration à Maëlle DESCAMPS).

Membres avec voix consultative

- Jean-Michel BEACCO, Directeur général, Institut Louis Bachelier
- Jean de LOISY, Directeur, ENSBA (excusé)
- Michelle BUBENICEK, Directrice, ENC
- Claire LASNE-DARCUEIL, Directrice, CNSAD
- Emmanuel TIBLOUX, Directeur, ENSAD (excusé, représenté par Camille HERODY)
- Jean-Pierre HENRY, IBPC-Fondation Edmond de Rothschild (excusé)
- Christophe PROCHASSON, Président, EHESS (excusé)
- Jean-Michel VERDIER, Président, EPHE (excusé, représenté par Sylvio DE FRANCESCHI)
- Christophe MARQUET, Directeur, EFEO (excusé, représenté par Valérie LIGIER-BELAIR)
- Bruno MANTOVANI, Directeur, CNSMDP (excusé)

Commissaire du gouvernement :

- Alexandre BOSCH, Secrétaire adjoint, Commissaire du Gouvernement – Rectorat de Paris (excusé)

Autres membres :

- Martine BREYTON, Provisseur du Lycée Henri-IV ;
- Hubert BOST, vice-Président recherche et formation graduée, PSL ;
- Isabelle CATTO, vice-Présidente licences et affaires académiques, PSL ;
- Anne DEVULDER, vice-Présidente vie étudiante, responsabilités sociales et environnementales, PSL ;
- Cédric DENIS-REMIS, vice-Président développement, PSL ;
- Minh-hà PHAM, vice-Présidente relations internationales, PSL ;
- Cédric PRUNIER, Directeur général des services, PSL ;
- Jean-Brice ROLLAND, Directeur de cabinet, PSL.

Secrétariat de séance :

Louis DANG NGOC, Responsable des affaires juridiques.



En préambule et au nom de tous les membres du Conseil, le Président souhaite la bienvenue à Thomas RÖMER, nouvel administrateur du Collège de France.

Thomas RÖMER remercie le Président pour cet accueil et se félicite au nom du Collège de France de l'association renouvelée avec l'Université PSL.

Le Président fait l'appel des présences et procurations et constate que le quorum est atteint.

AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Le Président propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

Au sein de la partie développement : un point D.7 relatif pour l'approbation de l'avenant à l'accord de consortium Findmed.

Ce point est ajouté à l'unanimité.

RETRAIT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Conformément à ce qui avait été annoncé en amont de la séance, le Président précise que plusieurs points doivent être retirés de l'ordre du jour :

- C.2 Convention de partenariat pour la mise en œuvre du SMS « Sport » ;
- C.3 Convention d'organisation du SMS « Logement » ;
- C.4 Convention de partenariat avec l'association Nightline ;
- F.1 Convention de recettes PSL-Chimie pour l'utilisation de l'ERP Scolarité ;
- F.2 Convention de recettes PSL-Chimie pour les services de téléphonie ;
- F.3 Convention de recettes PSL-CNSAD prise en charge du support et des projets informatiques par la DSI de PSL (FCS) ;
- F.4 Avenant n° 1 à la convention de reversement des dépenses pour le développement de l'application mobile CampusM pour l'université Paris Dauphine.

Ces conventions n'ont pas pu être validées par l'ensemble des parties avant la tenue du Conseil. Elles seront soumises au vote de la prochaine séance du conseil d'administration.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2019 (FCS/COMUE)

Le Président commence par l'approbation du compte-rendu du CA de la FCS et de la ComUE du 20 juin 2019, communiqué dans les documents de ce Conseil d'administration.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. ACTUALITES

Le Président indique que PSL est toujours dans l'attente du décret portant création de l'établissement expérimental. Après son passage au CNESER lors de la période estivale, le décret est aujourd'hui entre les mains du ministère des comptes publics.

Dans l'attente de cette parution, PSL travaille sur la rédaction du règlement intérieur du futur établissement expérimental. Le vote de ce règlement constitue de fait la première étape du

processus de mise en place des futures instances, il permet d'établir les règles nécessaires à la tenue des élections du futur conseil d'administration et du futur sénat.

Il a été convenu avec le Directoire et le groupe de travail des élus issus des CA des établissements et de PSL d'inscrire le vote du règlement intérieur au CA du 07 novembre 2019.

Le travail sur le texte avance efficacement grâce à la tenue de réunions hebdomadaires du groupe de travail et l'implication des élus.

III. POINTS DELIBERATIFS

En raison de contraintes d'agenda et pour permettre à Thomas RÖMER (Collège de France) d'assister au débat relatif aux conventions d'associations avec l'Université PSL, le Président propose de débattre de ce point en premier lieu.

A.2 CONVENTIONS D'ASSOCIATION DE L'UNIVERSITE PSL AVEC LE COLLEGE DE FRANCE ET L'INSTITUT CURIE (COMUE).

Le Président rappelle que le périmètre du futur établissement expérimental inclut neuf établissements-composantes, ainsi que deux membres-associés : le Collège de France et l'Institut Curie. Ces deux établissements, qui font bien partie de l'Université PSL, n'ont pu devenir établissements-composantes en raison de leurs spécificités statutaires.

Leurs conditions d'association à l'Université PSL sont régies par des conventions distinctes, aujourd'hui proposées à l'approbation du Conseil.

Pour le Collège de France, Thomas RÖMER précise que cette convention a été approuvée préalablement par l'assemblée des professeurs. Le texte final proposé aujourd'hui est très satisfaisant.

Le Président propose de passer au vote.

La convention d'association entre PSL et le Collège de France est approuvée à l'unanimité.

Pour l'Institut Curie, le Président rappelle que l'intégration de l'hôpital et de sa fondation de droit privé comme établissement-composante posait des difficultés juridiques.

Un représentant d'établissement partenaire de la FCS demande des précisions sur les établissements qui sont juridiquement compris dans la mention « reversement aux établissements membres ». Cédric PRUNIER indique que le périmètre « Initiatives d'Excellence » de l'Université PSL comprend les établissements-composantes, les membres associés ainsi que les trois organismes de recherche. Ces établissements sont par nature éligibles aux reversements de sommes IDEX. Pour les autres, les reversements sont conditionnés au soutien du Directoire et des autres membres du périmètre IDEX.

La convention d'association entre PSL et l'Institut Curie est approuvée à l'unanimité.

Une représentante d'un établissement associé de la ComUE demande où en sont les conventions de partenariat de l'Université PSL. Le Président indique que ce travail est en cours : une série de réunions avec les futurs partenaires s'établit de manière à pouvoir proposer et discuter des conventions de partenariat spécifiques à chacun.

APPOBATION DES POINTS NON SOUMIS A DEBAT

Le Président propose de passer aux points non soumis à débat et rappelle qu'un administrateur peut demander à tout moment qu'un de ces points soit discuté.

B. RECHERCHE ET FORMATION GRADUEES

B.1 CONVENTIONS PSL-CHIMIE ET PSL-ENS DE REVERSEMENT POUR LES PROGRAMMES GRADUES : ISAI ET PHYSIQUE (FCS)

Approuvées à l'unanimité.

B.2 CONVENTION DE REVERSEMENT PSL-DAUPHINE-ESPCI POUR UN RECRUTEMENT CONJOINT (FCS)

Approuvée à l'unanimité.

B.3 CONVENTION PSL-FSMP DE REVERSEMENT POUR LE PROGRAMME PSL-MATHEMATIQUES (FCS)

Approuvée à l'unanimité.

B.4 CONVENTIONS PSL-ENS, PSL-CNRS et PSL-OBSERVATOIRE DE REVERSEMENT DES CREDITS ATTRIBUES AUX PROJETS LAUREATS DE L'APPEL A PROJETS DE RECHERCHE DE L'IRIS OCAV 2019 (FCS)

Approuvées à l'unanimité.

B.5 CONVENTION PSL/CNRS DE REVERSEMENT POUR LE PROGRAMME PSL ENVIRONNEMENT (FCS)

Approuvée à l'unanimité.

B.6 AVENANT 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DE L'AIDE ATTRIBUEE AU LABEX IPGG (FCS)

Approuvé à l'unanimité.



B.7 CONVENTION DE GESTION DU MASTER « SCIENCES DE L'UNIVERS ET DES TECHNOLOGIES SPATIALES » (COMUE)

Approuvée à l'unanimité.

B.8 TARIFS DE FORMATION 2019-2020 DES DIPLOMES PSL :

- DROITS D'INSCRIPTION DAUPHINE,**
- FORMATIONS CONTINUE DE CHIMIE**
- FORMATION CONTINUE DE L'EPHE**
- FORMATION CONTINUE AUX MINES (MASTER ENERGIE)**
- FORMATION CONTINUE ESPCI (MASTER INGENIERIE DE LA SANTE), (COMUE).**

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

C. VIE ETUDIANTE ET RESPONSABILITES SOCIALES

C.5 CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION UNION PSL (COMUE)

Une représentante élue de la ComUE demande des précisions sur les actions menées par cette association. Anne DEVULDER, vice-présidente vie étudiante et responsabilités sociales et environnementales, rappelle que l'Union PSL a pour objectif de fédérer les bureaux des élèves et les associations étudiantes de la communauté via des événements, des formations et des projets communs interétablissement (concours de fanfares, cousinades...).

Un chef d'établissement demande si des indicateurs sont mis en place pour déterminer si certains établissements sont surreprésentés ou sous-représentés dans les actions menées par l'Union et pourraient témoigner de la perception qu'ont les étudiants de l'Université PSL. Anne DEVULDER rend compte des progrès de l'association : depuis l'année dernière, des établissements souvent sous-représentés, comme les écoles d'arts, sont de plus en plus présentes dans les actions et les projets de l'Union. En cela la dynamique est très positive.

La convention est approuvée à l'unanimité.

D. DEVELOPPEMENT

D.1 MODELE REVISE CONVENTION DE FINANCEMENT (FCS)

Approuvée à l'unanimité.

D.2 AVENANT A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE ANR POUR LE FINANCEMENT DE PSL VALORISATION (FCS)

Approuvé à l'unanimité.

D.3 ACCORD DE LICENCE DE BREVET AVEC LA START-UP FEALING POUR UN DISPOSITIF DE BALLISTOCARDIOGRAPHIE (FCS)

Approuvé à l'unanimité.

D.4 ACCORD DE LICENCE DE BREVET AVEC LA START-UP ENERGO POUR UN REACTEUR DE CONVERSION DU DIOXYDE DE CARBONE (FCS)

Approuvé à l'unanimité.

D.5 ACCORD DE LICENCE DE BREVET ET SAVOIR-FAIRE AVEC LA START-UP INSTITUT PI-PSY POUR UN SYSTEME DE MESURE EN TEMPS REEL DE L'ACTIVITE D'UNE FONCTION COGNITIVE (FCS)

Approuvé à l'unanimité.

D.6 CONVENTION DE TRANSFERT D'INVENTION DE LA COMUE A LA FCS (FCS/COMUE)

Approuvé à la majorité (une voix « contre »).

D.7 AVENANT N°2 A L'ACCORD DE CONSORTIUM FINDMED (FCS)

Approuvé à l'unanimité.

E. LICENCES ET AFFAIRES ACADEMIQUES

E.1 EXONERATION DE DROITS D'INSCRIPTION DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE PARIS DAUPHINE S'INSCRIVANT AU CPES (COMUE)

Isabelle CATTO (vice-présidente licences et affaires académiques) rappelle que cette exonération entre dans le cadre des doubles inscriptions d'étudiants au CPES et en licence

à Dauphine. Depuis plusieurs années, les étudiants du CPES PSL s'inscrivant à Dauphine en licence, notamment dans le cadre de leur spécialisation en troisième année, sont exonérés de droits de scolarité. Il s'agit donc d'appliquer la réciproque et d'exonérer les étudiants de Dauphine s'inscrivant au CPES.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

APPROBATION DES POINTS SOUMIS A DEBAT

A. GOUVERNANCE

A.1 APPROBATION DU CONTRAT PLURIANNUEL DE SITE 2019-2023

Le Président rappelle que le présent contrat pluriannuel court sur la période 2019-2023 et pourra être signé avec le ministère après avoir été ratifié par le Conseil.

Le Ministère de tutelle en a révisé le format : le document, désormais plus ramassé, ne couvre pas l'intégralité des activités de l'université, mais synthétise les points stratégiques et fixe les objectifs à atteindre.

Le contrat se compose d'un volet commun à l'ensemble de l'université et de volets spécifiques pour chacun des établissements-composantes relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le dialogue avec l'Etat a eu lieu en quatre étapes :

- Une réunion de lancement le 27 mars 2019 avec l'ensemble des chefs d'établissements ;
- Des entretiens avec l'ensemble des établissements faisant l'objet d'un volet spécifique ;
- Des ateliers établissements-organismes de recherche le 15 et 29 avril 2019 portant notamment sur l'innovation et sur la coopération ;
- Une réunion conclusive au MESRI le 18 juillet.

Le volet commun porte sur trois axes prioritaires :

1. Construire l'Université PSL ;
2. Dynamiser les actions en matière de recherche et de formation ;
3. Renforcer la synergie avec les organismes de recherche.

Chaque axe est constitué de plusieurs sous-objectifs.

Ce contrat de site a reçu un avis favorable du Comité technique et du Conseil académique de la ComUE PSL. A noter également que des élus du CA rencontrés avant la séance ont demandé de très légères modifications en page 3 et 6. Elles ont été acceptées par l'Etat et sont présentées sur table.

La séance des questions est ouverte.

Une représentante élue ComUE souhaite que ce contrat pluriannuel de site soit l'occasion de mieux fournir les postes vacants à PSL et de mettre fin à l'important turn-over. Cédric PRUNIER souligne que le contrat de site n'a pas vocation à traiter du sujet, puisqu'il ne s'agit pas d'un contrat de moyens. Il ajoute que le turn-over connaît une baisse sensible depuis plusieurs années.

La même représentante élue déplore que les termes « documentation » ou « bibliothèque » soient absents, et pointe les dysfonctionnements du service Ressources et savoirs,

notamment dans l'agrégation des ressources documentaires. Cédric PRUNIER souligne que le contrat de site ne couvre pas l'intégralité des activités de l'Université, mais qu'il se concentre sur quelques objectifs ciblés, tels que la création de l'Université PSL ou la relation avec les organismes de recherche. L'absence de considérations sur les ressources documentaires ne signifie pas que PSL ne soit pas pleinement mobilisée dans le domaine au cours des prochaines années.

Sur la place des organismes de recherche, la même représentante élue s'étonne que leurs personnels, dont le statut est national, soient considérés comme intégrés à la politique de l'Université PSL. Se référant aux statuts du futur établissement expérimental voté par le présent conseil d'administration, Cédric PRUNIER signale que les organismes participent pleinement à l'Université PSL et que les personnels qu'ils emploient sont intégrés, pour ce qui concerne le périmètre de l'université et pas au-delà.

La même élue conclut sur l'absence de toute mention relative au recrutement de professeurs titulaires en vue d'accompagner le développement des formations et, en contrepartie, s'étonne de la présence de procédures de recrutement plus marginales telles que les « tenure track ». Cédric PRUNIER rappelle que ce type de procédures est inscrit dans le Code de l'éducation et qu'il s'applique à tous les établissements passant aux RCE tels que l'Université PSL. Sur le développement des formations, il signale que le CPES bénéficiera d'une augmentation de son enveloppe budgétaire, ce qui permettra la création de postes, dont certains de titulaires.

La représentante d'un établissement associé à la ComUE demande des précisions sur la notion de « traitement spécifique » dont les quatre écoles d'art feront l'objet dans le cadre de leur partenariat avec PSL et s'interroge sur les éventuelles conséquences pour les autres établissements partenaires. Cédric PRUNIER explique que cette notion procède des discussions que PSL a eues avec le ministère de la culture et de la communication, tutelle de ces écoles. Les deux parties ont souhaité rappeler, par cette mention, que le fait que le CNSAD soit devenu établissement-composante ne signifie pas la mise à l'écart des autres écoles d'art. Il rappelle que ces écoles, parce qu'elles ont beaucoup d'étudiants, sont particulièrement impliquées dans la vie de campus de PSL, c'est à ce titre qu'elles participent notamment au reversement de la CVEC. Le Président conclut en soulignant que cette mention ne signifie pas plus une mise à l'écart des autres futurs partenaires de l'Université PSL.

Le représentant d'un établissement partenaire de la FCS demande si la conclusion du partenariat implique une exclusivité stricte au bénéfice de l'Université PSL. Le Président répond que le partenariat n'exclut pas d'avoir des coopérations avec d'autres regroupements, mais, comme l'indique Cédric PRUNIER, l'établissement partenaire concerné ne peut appartenir à un autre regroupement ou établissement expérimental au sens du Code de l'éducation.

Un représentant élu de la FCS s'étonne qu'aucun objectif sur la mobilité des chercheurs de PSL à l'étranger ne soit formalisé. Le Président rappelle que l'absence d'objectifs contraignants sur l'ensemble des sujets ne signifie pas que PSL n'ait pas de stratégie en la matière. Minh-Hà PHAM, vice-présidente relations internationales, renchérit : la mobilité et les collaborations entre chercheurs constituent un des points d'ancrage majeur de la stratégie internationale de l'Université PSL. Cédric PRUNIER renchérit : la mise en place du label européen HRS4R à l'échelle est un pas déterminant en la matière.

**Le contrat pluriannuel de site 2019-2023 est approuvé à l'unanimité (cinq abstentions).
Le Président est autorisé à le signer.**

C. VIE ETUDIANTE ET RESPONSABILITES SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

C.1 CONVENTION INTER-ETABLISSEMENT POUR LE REVERSEMENT DE LA CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (COMUE)

Anne DEVULDER (vice-présidente vie étudiante et responsabilités sociales et environnementales) rappelle que la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) remplace la sécurité sociale étudiante. Il a été décidé par une partie des établissements-composantes qu'une part de cette contribution serait reversée PSL pour la création de services mutualisés « Vie étudiante » : accueil aux étudiants internationaux, sport, logement et prévention des risques psychologiques.

La convention présentée a pour but de préciser les modalités de reversement, au prorata du nombre d'étudiants inscrits.

Cédric PRUNIER signale que le tableau annexé à la convention n'est qu'indicatif et permettra de rectifier plusieurs erreurs matérielles. Le vote porte en effet sur le principe du reversement.

Une représentante élue de la ComUE signale les dysfonctionnements importants des services de médecine préventive qui s'opèrent au détriment des étudiants, notamment ceux de Chimie, exposés à des produits chimiques et dangereux. Elle ajoute que d'autres étudiants sont en réelle souffrance psychologique. La mise en place de ce service mutualisé constitue une urgence.

Sur la médecine préventive, Anne DEVULDER répond qu'une augmentation du SIUMPPS est en cours de négociation afin d'assurer une meilleure prise en charge des étudiants en difficulté. Elle ajoute que PSL réfléchit à la création de son propre service de médecine préventive.

Sur le pôle prévention des risques psychologiques, elle confirme que les travaux sont en cours avec des praticiens pour répondre le plus rapidement possible aux demandes. L'objectif est d'avoir un médecin à temps complet et une infirmière à mi-temps. Ce pôle fonctionnera en réseau avec les psychologues officiant déjà dans les établissements.

Une autre représentante élue de la ComUE regrette qu'aucun psychologue ni assistant social ne soient prévus dans le dispositif.

Pour y répondre, Cédric PRUNIER rappelle que l'aide sociale est une compétence de l'Etat : les établissements ne peuvent se substituer au rôle du CROUS en la matière et ne peuvent être qu'un relais orientant les étudiants. Il ajoute que des ateliers de prévention et d'orientation psychologique seront organisés avec les étudiants.

Il reconnaît par ailleurs que les services du SIUMPPS ne fonctionnent pas de manière optimale. C'est la raison pour laquelle l'Université PSL ambitionne de se doter à terme d'un service PSL, lequel service n'est pas réalisable à court terme : le recrutement des équipes médicales, singulièrement dans l'enseignement supérieur, est difficile et PSL ne peut en l'état répondre à l'ensemble des obligations réglementaires qui lui incomberaient. Il souligne néanmoins une bonne nouvelle : PSL étant considérée comme une université au sens du décret, l'augmentation prochaine du SIUMPPS sera limitée dans le sens où l'ensemble des établissements-composantes seront alignés sur le tarif le plus bas, soit celui des établissements universitaires.

Un chef d'établissement rappelle la présence d'un psychologue plusieurs demi-journées par semaines dans son établissement.

Une cheffe d'établissement confirme l'intérêt pour son école de la création du service de prévention. Elle témoigne du suivi humain assuré par PSL et notamment par Anne DEVULDER, sur les dossiers d'étudiants connaissant des difficultés aussi bien en termes de logement que de santé.

Une représentante élue de la ComUE demande que l'Union PSL oriente les étudiants en souffrance auprès des interlocuteurs appropriés, ce dont convient Anne DEVULDER.

La même représentante demande des précisions sur la composition de la commission CVEC mentionnée à l'article 4 de la convention. Cédric PRUNIER précise qu'il s'agira de représentants étudiants, notamment du vice-président étudiant et des élus au conseil d'administration, ainsi que des vice-présidents vie étudiante des établissements. Sa composition sera proposée prochainement au Conseil d'administration.

La convention inter-établissements pour le reversement de la contribution vie étudiante et de campus est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 17h15.